

Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

43 (octobre 2008)

Varia

Marie Leca-Tsiomis

Jean ERHARD, *Lumières et esclavage. L'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIII^e siècle*

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Marie Leca-Tsiomis, « Jean ERHARD, *Lumières et esclavage. L'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIII^e siècle* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 43 | octobre 2008, mis en ligne le 26 novembre 2008, Consulté le 11 février 2012. URL : <http://rde.revues.org/index3812.html>

Éditeur : Société Diderot

<http://rde.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rde.revues.org/index3812.html>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Propriété intellectuelle

Marie Leca-Tsiomis

Jean ERHARD, *Lumières et esclavage. L'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIII^e siècle*

Pagination originale : p. 193-198

- 1 « Pourquoi faut-il mon ami que les accusations soient écoutées avec tant d'avidité et les apologies reçues avec indifférence ? [...] Si la calomnie disparaît à la mort de l'homme obscur, la célébrité lui sert de véhicule [...] À la fin un défenseur s'est-il élevé ? La perversité des accusateurs et l'innocence de l'accusé sont-elles également évidentes ? L'on se tait »... Parlons, donc ! Car les mots de Diderot, appliqués à la défense de Sénèque, résonnent étrangement en ce début de XXI^e siècle : le Philosophe lui-même, et avec lui Montesquieu, Voltaire, et quelques autres ne sont-ils pas, ces temps-ci, accusés, par certains tenants de la critique postcoloniale, d'avoir ignoré l'esclavage, voire collaboré à la traite ? Ne leur fallait-il pas à eux aussi, non un défenseur, mais un historien ? C'est chose faite grâce à l'entreprise, toute de rigueur, de patience, d'érudition et d'énergie qu'a menée Jean Ehrard, dans un ouvrage qui est à la fois une leçon d'histoire, histoire des textes et histoire des mentalités, et une leçon de courage intellectuel.
- 2 Que l'on puisse lire, dans le *Guide vert* de Bretagne, que Voltaire a eu « une part de 5000 livres dans un négrier nantais », sans qu'aucune preuve soit fournie d'une telle allégation, pourrait simplement faire hausser les épaules. Mais que, dans une étude à ambition historique, comme celle de Nelly Schmidt, se trouve répété, sans davantage de preuve, que Voltaire « investit dans la traite nantaise » ; que Christiane Taubira proclame avec une assurance tout aussi peu fondée qu'il « détenait des actions dans des sociétés de commerce négrier » ; que L. Sala-Molins, de son côté, après avoir naguère dénoncé en Montesquieu « un négrier », avance désormais sans l'ombre d'une preuve que Diderot et Raynal, touchaient « les dividendes de la traite », il est devenu clair alors que cette série d'attaques – jointes à quelques autres dont l'ouvrage d'Ehrard donne le détail – procède d'un « révisionnisme multiforme » dont les Lumières sont la cible et qui, comme toutes les calomnies, trouve un public crédule : faire passer l'antiesclavagisme des philosophes pour mensonge ou cynisme, accuser d'indifférence ou de soutien à l'esclavage ceux-là même qui, les premiers, le dénoncèrent, on voit bien ce qu'un tel discours semble offrir de séduisant par son iconoclastie même, et comment sa véhémence rusée peut paraître novatrice, voire roborative. Face à ce qui n'est pourtant qu'un tissu de contrevérités, souvent énoncées au conditionnel, mode idéal de la lâcheté, et relayées servilement par la grande presse – ici, un chroniqueur au *Monde*, là, au *Nouvel Observateur* – Jean Ehrard a enquêté : après avoir en vain demandé leurs preuves aux différents accusateurs, l'historien a entrepris de comprendre, et éventuellement de répondre : point d'indignation académique ici, le propos d'Ehrard n'est évidemment pas de rétorquer à la haine des Lumières par leur hagiographie : « Refuser symétriquement les procès en sorcellerie et la facilité d'une idéalisation conventionnelle implique un retour aux textes », écrit-il, et il use donc des seuls outils de l'historien : la précision, l'exactitude, l'analyse, la confrontation des documents. L'ouvrage passionnant qui en résulte est un tableau de l'évolution de ce siècle qui a eu « le mérite de poser le problème de l'esclavage, enfin, et de le mûrir » : à la fois réexamen de l'anthropologie des Lumières, de la réflexion juridique et philosophique sur l'esclavage, évocation des grands débats impliqués par le commerce, le luxe, analyse précise des textes – ces pages sur le sucre, devenu avec Montesquieu, Voltaire puis Hévétius, « une obsession de la littérature des Lumières. Par sa valeur antithétique : tant de douceur au prix de tant de barbarie ! » La première vertu de cette enquête est de replacer d'abord la question dans son contexte social et historique, et dans « l'opinion publique en France au XVIII^e siècle ». La perception de l'esclavage, qui est alors, pour la plupart, une réalité « lointaine et à demi

abstraite », doit être pensée à l'intérieur de la société d'Ancien régime, société « habituée aux pires violences » : supplices et exécutions publics, par exemple, mais aussi pratique légale du fouet auquel matelots et soldats sont exposés, « ni plus ni moins que les Noirs des Antilles ». Et pas plus que les Planches de l'*Encyclopédie*, représentation d'une « idylle technologique », n'accordent de place à la peine des travailleurs en Europe, elles n'en réservent à l'humiliation et à la souffrance des esclaves aux colonies. Au milieu du XVIII^e siècle le servage est loin d'être aboli en Europe, et il faut lire les réflexions sur « servage » et « esclavage » donnés pour synonymes dans la langue courante d'époque et que Boucher d'Argis sera un des premiers à distinguer dans l'*Encyclopédie*. « Toute la culture des contemporains de Voltaire était esclavagiste », souligne Ehrard. Et c'est bien dans ce contexte que la rencontre de Candide et du nègre de Surinam prend sa véritable force.

3 Car c'est peu à peu que le personnage du Noir entra dans la littérature française : du grand eunuque des *Lettres persanes* au superbe Ziméo de Saint Lambert ou à la farouche Zingha de Castilhon, de *Zamor et Mirza* d'Olympe de Gouges au bon Domingue de *Paul et Virginie*, le Noir, souligne l'auteur, « bien avant de recouvrer officiellement sa pleine dignité d'homme, [...] accède à la dignité littéraire ».

4 Ce n'est guère du côté de l'église catholique « toujours cruellement complaisante pour les puissants » que fut mise en cause la légitimité de l'esclavage, à la glorieuse exception près de l'abbé Grégoire : de Bossuet à Bellon de Saint-Quentin, l'église admit la traite au prétexte de l'évangélisation, nonobstant l'embarras de certains théologiens devant à la fois défendre l'unité de l'espèce humaine et soutenir une pratique qui la nie : toutes les ressources de la casuistique sorbonnarde s'y épuisèrent, Jean Ehrard en fournit des exemples dignes des *Provinciales*...

5 L'historien analyse ensuite les accusations portées contre les philosophes. Du procès fait à Voltaire, d'avoir « trempé dans la traite », il conclut que, par l'intermédiaire des banquiers à qui il confiait son argent, Voltaire a contribué à l'armement d'un bâtiment qui, bien que rien ne le prouve, fut peut-être un navire négrier. Mais Voltaire, interroge Jean Ehrard, « était-il mieux renseigné sur l'usage fait de son argent que ne le sont aujourd'hui pour le leur la grande majorité des possesseurs de SICAV ? »

6 La part du lion est faite, comme il se doit, à Montesquieu, qui fut « le premier en France à poser les principes théoriques » de l'antiesclavagisme. J. Ehrard revient sur le contresens qui consiste à « confondre sarcasme et légèreté », à propos des lectures du célèbre chapitre V du Livre V de l'*Esprit des Lois* (« Si j'avais à défendre le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves »...). Imbécillité des lecteurs, paresse ou mauvaise foi, le texte ironique court toujours le risque d'être pris au premier degré : ce fut le cas au XVIII^e siècle – l'anecdote est rapportée par Meister – quand on vit un colon jamaïcain se faire l'apologiste de l'esclavage en « lisant d'un air très sérieux » le flamboyant chapitre V ; c'est aussi le cas de nos jours du professeur Sala-Molins apparemment inapte à distinguer dans l'ironie féroce de Montesquieu autre chose qu'un amusement dans « le labyrinthe à miroirs du sophisme ». En fait, la légitimité de l'usage ironique, chez Voltaire comme chez Montesquieu, s'inscrit dans un univers de pensée déjà fort éloigné du nôtre, et dont J. Ehrard souligne l'historicité : « L'habitude prise de nos jours, écrit-il, d'user d'un vocabulaire extrême [...] interdit de comprendre ce qui est dit à demi mots, simplement suggéré. Dans ce contexte de surenchère verbale, la subtilité du style des Lumières relève désormais d'une autre culture, d'une langue étrangère ».

7 L'examen serré des réflexions de Montesquieu sur l'esclavage – des *Lettres persanes* aux *Romains*, et surtout à l'*Esprit des Lois* –, soulignant le « total contraste entre la timidité réformatrice et la hardiesse des principes », restitue le cheminement d'une pensée confrontée à une contradiction essentielle, « le drame d'une pensée vivante et non pas refermée sur ces certitudes ». Quant à Rousseau, pour qui la liberté est inaliénable, et qui écrit dans le *Contrat social*, « ces mots, esclavage et droit sont contradictoires ; ils s'excluent mutuellement », J. Ehrard souligne ce que son examen des principes du droit politique doit à l'*Esprit des Lois*.

8 Le chapitre consacré à l'*Encyclopédie* revient d'abord sur la façon dont l'*Esprit des Lois* y fut utilisé : « la pensée tendue », « le drame intellectuel » qui se jouait dans la conscience de Montesquieu disparaît dans le *Dictionnaire raisonné*, édulcorés d'un côté par la prudence

de D'Alembert, à l'opposé de l'ironie vengeresse du Président, radicalisés de l'autre par la rationalité polémique et pédagogique du chevalier de Jaucourt. J. Ehrard, enchérissant sur l'étude de Madeleine F. Morris, souligne que Jaucourt fut « le premier à franchir le pas de l'anti-esclavagisme à l'abolitionnisme », lui qui écrivait dans l'article TRAITÉ DES NÈGRES : « Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites que de faire tant de malheureux ! » On rencontre certes dans l'*Encyclopédie* quelques articles favorables à l'esclavage, notamment sous la plume de Le Romain, ingénieur en chef à la Grenade, ou sous celle de l'anonyme auteur de NÈGRES, et J. Ehrard, dans le tableau qu'il dresse, n'a guère de mal à montrer que la plupart des collaborateurs qui font de près ou de loin référence à la question évitent de « porter de jugement » (au passage, l'abbé Mallet fut-il un « théologien éclairé » ? W. E. Rex, dans une étude publiée ici même naguère, en doute fort). Mais, souligne J. Ehrard, le rôle historique des encyclopédistes est « d'avoir été, dans leurs hésitations, leurs embarras, leurs contradictions les interprètes d'une prise de conscience autrement plus ferme que les modestes scrupules religieux sur lesquels le siècle s'était ouvert ».

- 9 Du débat d'idées on passe, dans les années '70 à diverses tentatives de réforme de l'administration coloniale : des projets, des plans voient le jour, qui tentent de combiner « humanité et intérêt ». Nouvelle faute aux yeux d'idéalistes : avoir combattu l'esclavage non par conviction humanitaire, mais par calcul d'intérêt ! L'historien de l'idée de nature rappelle alors ce que fut l'ambition philosophique majeure du siècle : l'élaboration des fondements d'une morale positive, dite 'naturelle' qui, « sans recours à aucune transcendance », puisse faire coïncider « le bien individuel et collectif » avec « le véritable intérêt de tous et de chacun ».
- 10 Dans ces mêmes années '70, sous la plume de Mercier d'abord, suivi par Roucher, Garat, Lemierre, apparaissent les « prophéties » sur l'insurrection inéluctable des Noirs et l'extermination vengeresse des colons.
- 11 Diderot, quant à lui, semble avoir tenu un triple discours : celui du fameux chapitre du livre XI de l'*Histoire des deux Indes*, qui contient la réfutation passionnée et méthodique de l'esclavage ; dans l'édition suivante de l'*HDI*, l'auteur annoncera, à la suite de Mercier, l'apparition « d'un grand homme » qui « lèvera l'étendard sacré de la liberté ». Mais le messianisme révolutionnaire du passage contraste avec l'énoncé, dans le même ouvrage, d'un projet d'affranchissement progressif des esclaves. Serait-ce un paradoxe diderotien, encore un ? La lecture de Jean Ehrard passe outre ces facilités : « Diderot n'a rien d'un homme de sang [...]. Vraisemblablement son texte est une mise en garde qui place l'Administration royale et les colons devant cette alternative : des réformes ou le chaos ». Comment, en revanche, comprendre que, au sein de la réflexion sur l'inefficacité du centralisme versaillais contenue au livre XIII de l'*Histoire des deux Indes*, proposition soit faite de remettre en grande partie le rôle législatif à des « magistrats nés dans les colonies », c'est-à-dire à ces créoles que Diderot qualifie par ailleurs d' « insolents », de « fous » et de « méchants » ? Ce que J. E. nomme une « étonnante myopie » provient sans doute des choix politiques de Diderot, issus de l'héritage de Montesquieu : « un relativisme qui réclame pour des terres lointaines une législation spécifique, le besoin d'une décentralisation qui fasse rempart contre le 'despotisme' de la monarchie absolue ». À quoi s'ajoute sans doute la fréquentation d'un Le Romain, d'un Malouet, qui pouvaient donner, à Paris, « une idée positive des chances d'évolution de la société coloniale ».
- 12 On le voit, l'enquête de Jean Ehrard ne masque rien des doutes, des apories, des contradictions mêmes qui traversèrent les penseurs et les écrivains des Lumières. Au contraire. Et à l'issue de ce parcours tout au long du XVIII^e siècle, conduit jusqu'à l'examen des cahiers de doléances, le lecteur aura justement perçu à quel point « les principes généreux de la raison philosophique furent le résultat d'une laborieuse et difficile conquête ». Mais les abolitionnistes de 1794 furent indéniablement les héritiers directs des philosophes : « là comme ailleurs les Lumières ont bien été libératrices ».
- 13 L'ouvrage contient une iconographie illustrant le texte et une abondante bibliographie.

Pour citer cet article

Référence électronique

Marie Leca-Tsiomis, « Jean ERHARD, *Lumières et esclavage. L'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIII^e siècle* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 43 | octobre 2008, mis en ligne le 26 novembre 2008, Consulté le 11 février 2012. URL : <http://rde.revues.org/index3812.html>

Référence papier

Marie Leca-Tsiomis, « Jean ERHARD, *Lumières et esclavage. L'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIII^e siècle* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 43 | 2008, 193-198.

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle
